LA RÉFORME DU 1^{er} CYCLE : DU CÔTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR...

Novembre 2017

La réforme introduit la sélection...

Le texte de loi cadrant le nouveau dispositif d'entrée en licence comporte toujours la phrase «Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat ». Le libellé de cette phrase s'applique à toutes les filières de bac.

Les étudiants dont les compétences sont jugées insuffisantes se verront refuser leur inscription...

Ils seront bien inscrits dans la filière de leur choix, et ces étudiants bénéficieront d'un accompagnement obligatoire, qui engage la responsabilité de l'établissement pour les faire réussir au même titre que les autres étudiants non concernés par ce dispositif de soutien.

Cet accompagnement leur donnera droit à des crédits ECTS (*European Credits Transfer Scale*). Comparé à la situation actuelle, c'est un véritable plus!

Les capacités d'accueil ne seront plus réservées aux filières en tension, mais seront étendues à toutes les filières universitaires : cela va entrainer un processus de sélection généralisée...

Les capacités d'accueil devront être définies dans les instances de chaque établissement (conseil académique, conseil d'administration), où les personnels sont représentés. Le Sgen-CFDT est présent dans ces instances, et comme la majorité des organisations syndicales, il s'oppose à la sélection. Nous pouvons faire confiance à nos élus pour y veiller.

Ces capacités d'accueil votées en instances sont ensuite soumises à la validation du recteur. Il pourra juger de leur pertinence et, le cas échéant, les refuser. Enfin, les organisations étudiantes savent être très vigilantes et sauront accompagner au tribunal administratif les candidats recalés sous le faux prétexte du manque de places. C'est déjà le cas aujourd'hui, avec un succès assuré.

Certains candidats pourront n'avoir aucune réponse positive à leur demande de filière (ni un « oui », ni même un « oui si »)...

Tous les candidats sont assurés d'obtenir au moins une réponse suite au dépôt de leurs vœux, et le « non » n'existe que pour les filières sélectives : sections de technicien supérieur (STS), instituts universitaires de technologie (IUT), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Si un candidat n'obtient que des réponses « oui si », il pourra les refuser...

Dans ce cas, la commission académique composée de représentants de l'EN et de l'ESR, et présidée par le recteur, devra, en accord avec le candidat, proposer une autre inscription en tenant compte de ses compétences et de son projet.

Un candidat pourra se voir proposée une inscription dans la filière de son choix, mais dans un autre établissement que celui de son choix...



Mais dans ce cas, il recevra une aide financière spécifique comme c'est le cas actuellement pour le master.

Les personnels de l'ESR vont avoir à traiter de nombreux dossiers de candidatures. Cela va accroître leur charge de travail...

C'est pour cela que le Sgen-CFDT a demandé et obtenu la mise en place d'une reconnaissance financière (indemnité), des heures de décharges d'enseignement, et une prise en compte de ces nouvelles tâches dans le déroulé de carrière de personnels concernés. Par ailleurs, un plan de recrutement de 446 emplois est prévu pour la rentrée 2018. Le Sgen-CFDT demande des recrutements en particulier dans les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) et les services de scolarité, qui seront fortement impactés.

Un plan de financement de 950 millions d'euros sur 5 ans est prévu pour financer la réforme.

La rentrée prochaine va être compliquée dans les établissements d'enseignement supérieur...

Tous les éléments de la réforme ne seront pas encore en place pour la rentrée prochaine. En particulier, les éléments qui au lycée permettront d'accompagner les futurs étudiants dans la construction d'un projet d'orientation éclairé. Il y aura donc encore certainement des filières non sélectives qui resteront en tension. Le Sgen-CFDT a demandé et obtenu que les situations soient étudiées établissement par établissement pour permettre des adaptations provisoires et des aides spécifiques. Le ministère a d'ores et déjà entamé le travail avec les présidents d'université et les vice-présidents de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) pour anticiper au mieux les difficultés. Les capacités d'accueil pourront ainsi être augmentées ponctuellement et localement pour faire face aux difficultés. Le Sgen-CFDT a obtenu que des points d'étape réguliers de la mise en œuvre de la réforme aient lieu avec les organisations syndicales représentatives et devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).

La situation des « filières en tension » ne va pas s'améliorer...



C'est un vrai risque si les moyens suffisants ne sont pas affectés aux universités.

La réforme ne changera rien...

Pour deux raisons essentielles : 1) le tirage au sort ne sera plus pratiqué ;
2) les étudiants de première année de licence, dont les compétences sont jugées insuffisantes, bénéficieront d'un accompagnement rapproché et spécifique, revendication que le Sgen-CFDT porte de longue date et dont il se réjouit qu'elle aboutisse enfin.